



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité

**Bureau de la réglementation générale,
des élections et des missions de proximité**

Dijon, le 14 septembre 2020

Arrêté N° 935

Fixant la liste des candidatures aux élections sénatoriales

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

VU le code électoral et notamment les articles L. 300, L.301, LO 304, LO 160, R. 152 et R.153 ;

VU le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU les déclarations de candidatures déposées en Préfecture entre le lundi 7 septembre et le vendredi 11 septembre 2020 à 18 heures au plus tard et définitivement enregistrées ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or ;

A R R E T E

Article 1er – Les listes des candidats dont la déclaration est définitivement enregistrée sont arrêtées comme suit:

Liste - « LISTE D'UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE « VOTRE ÉQUIPE POUR LA CÔTE-D'OR » »

- 1 – **Alain HOUPERT**
- 2 – Anne-Catherine LOISIER
- 3 – Joël ABBEY
- 4 – Sandrine ARRAULT
- 5 – Philippe BELLEVILLE

Liste - « LISTE DE RASSEMBLEMENT POUR LE PROGRÈS SOCIAL ET DURABLE EN CÔTE-D'OR »

- 1 – **Colette POPARD**
- 2 – Alain BECQUET
- 3 – Isabelle CHAPUILLIOT
- 4 – Paul ROBINAT
- 5 – Cécile PONSOT

Liste - « LISTE LOCALISTE PRÉSENTÉE PAR LE RASSEMBLEMENT NATIONAL POUR LE REEQUILIBRAGE TERRITORIAL »

- 1 – **Franck GAILLARD**
- 2 – Sylvie BEAULIEU
- 3 – Damien CANTIN
- 4 – Kristina PIRON
- 5 – René LIORET

Liste - « LISTE COMMUNISTE, RÉPUBLICAINE ET CITOYENNE »

- 1 – **Jean-Paul ROMMEL**
- 2 – Anne-Marie PIGERON
- 3 – Eric COLLIN
- 4 – Sylvie GARCIA GOYARD
- 5 – Georges VAYROU

Liste - « LES ECOLOGISTES POUR LA COTE-D'OR »

- 1 – **Catherine HERVIEU**
- 2 – Frédéric FAVERJON
- 3 – Carole BERNHARD
- 4 – Michel PROCUREUR
- 5 – Danièle JONDOT

Liste - « TERRITOIRES ET LIBERTE»

- 1 – **François PATRIAT**
- 2 – Annouck COTILLOT
- 3 – Didier MAINGAULT
- 4 – Nathalie GAVOILLE
- 5 – Guy VADROT

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, par voie d'affichage à la Préfecture et dans les Sous-Préfectures ainsi qu'à l'entrée des bureaux de vote et qui sera consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse www.cote-dor.gouv.fr.

Le préfet,

Signé : Fabien SUDRY